

Addenda n° 1

Services-conseils financiers

Voici des questions (Q.), réponses (R.), modification(s) (M.) et/ou avis (A.) concernant la DAMA 2022-3649.

Les termes employés s'entendent au sens de leur définition dans la DAMA, sauf indication contraire. En cas de divergence, d'incompatibilité ou de contradiction entre les versions française et anglaise du présent addenda n° 1, ou de tout document connexe, la version anglaise l'emportera.

Q1. Je viens de voir votre invitation à soumissionner sur le site achatsetventes.gc.ca, en date du 6 janvier. Pourriez-vous nous inscrire sur votre liste et nous faire parvenir la demande de propositions de même que tous les documents pertinents ?

R1. Cette demande s'adresse à tous les fournisseurs intéressés et aucune invitation n'est requise. Vous pouvez télécharger tous les documents gratuitement sur le site AchatsCanada.

Q2. Pouvez-vous nous fournir des renseignements supplémentaires sur la méthode d'évaluation utilisée à l'égard de l'exigence cotée 4.1 – Type et portée des services (p. 30), dans le formulaire Exemple de mission, au-delà de ce que nous apprend la rubrique « Méthode de cotation » à la page 21 ? Plus précisément, accordez-vous plus d'importance à la profondeur de l'expérience démontrée qu'à la pertinence de l'expérience relativement à chacun des « services demandés » qui figurent sous « Portée des travaux », à l'annexe A-1 (p. 16) et à l'annexe A-2 (p. 17) ?

R2. La note attribuée à chaque exemple de mission dépendra de l'expérience et de l'expertise techniques démontrées par le soumissionnaire à l'égard du volet de services décrit dans la DAMA ainsi que du niveau de détail du contenu.

Q3. Relativement à l'article 3 de l'annexe C-2 (Exemple de mission – formulaire) : « Les missions données en exemple doivent toutes avoir été achevées après le 1^{er} janvier 2021 et avant la date limite de soumission des propositions. Elles doivent avoir une date de début et une date de fin fermes (jour/mois/année). Si une mission n'est pas achevée à la date limite de soumission des propositions, la SADC ne la prendra pas en compte. Le soumissionnaire peut décrire une mission qui prévoyait un entretien et un soutien continu, mais seule la portion achevée des services demandés sera prise en compte. »

La SADC accepterait-elle d'évaluer deux missions distinctes auprès de la même entreprise pendant la période visée ?

R3. Le soumissionnaire peut présenter un (1) exemple de mission relativement au volet de services n° 1 (Services de comptabilité et de consultation) et un (1) exemple de mission relativement au volet de services n° 2 (Services-conseils fiscaux), à condition que les deux exemples portent sur des missions différentes bien que menées auprès de la même entreprise pendant la période de référence.

Q4. Pouvez-vous confirmer si les limites de mots applicables au formulaire d'offre technique sont fixes, et si notre proposition risque d'être rejetée parce que ces limites ont été dépassées.

R4. La SADC vous assure qu'une proposition ne sera pas refusée parce que la limite de mots a été dépassée.

M1. Modification de l'article 4. Dates importantes pour la DAMA pour le congé du Jour de la famille.

Supprimer:

Date limite de soumission des propositions : 20 février 2023, 14 h (heure d'Ottawa)

Remplacer par :

Date limite de soumission des propositions : 21 février 2023, 14 h (heure d'Ottawa)

M2. Modification de l'article 8. Mode de présentation des propositions qui s'applique à la version française de la DAMA seulement :

Supprimer :

1. Les propositions doivent être soumises en anglais ou en français à l'adresse de livraison des propositions, selon les critères suivants :

i. en format Adobe Reader (.pdf) ;

ii. l'« **offre technique** » doit répondre aux exigences techniques énoncées à l'appendice C-1 (Descriptif de l'offre technique) et à l'appendice C-2 (Exemple de mission – formulaire) ;

iii. l'« **offre financière** » doit répondre aux exigences financières énoncées à l'annexe D (Offre financière – exigences et évaluation).

Remplacer par :

1. Les propositions doivent être soumises en anglais ou en français à l'adresse de livraison des propositions, selon les critères suivants :
 - i. en format Adobe Reader (.pdf) ;
 - ii. l'« **offre technique** » doit répondre aux exigences techniques énoncées à l'appendice C-1 (Descriptif de l'offre technique) et à l'appendice C-2 (Exemple de mission – formulaire) ;
 - iii. l'« **offre financière** » doit répondre aux exigences financières énoncées à l'annexe D (Offre financière – exigences et évaluation).

doivent être transmises par courriel en deux (2) pièces jointes distinctes.

TOUTES LES AUTRES MODALITÉS DE LA DAMA DEMEURENT INCHANGÉES.

[FIN DE L'ADDENDA N° 1]